

RÈGLEMENT DU TOURNOI FERMÉ D'ÉCHECS

Article 1 – Organisation

Le tournoi est organisé par l'**Échiquier Club Créonnais**. Il est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les Lois du Jeu de la FIDE ainsi que les règlements de la FFE sont applicables au présent tournoi.

Organisateur : Lauron Wesley

Article 2 – Système de jeu

- Tournoi fermé.
- 6 joueurs.
- 5 rondes.
- Appariements établis selon le système Berger.

Article 3 – Cadence

La cadence de jeu est fixée à **60 minutes par joueur avec un incrément de 30 secondes par coup dès le premier coup**.

Article 4 – Horaires

Les horaires des rondes sont ceux communiqués par l'organisateur. Les joueurs sont invités à être présents au moins 15 minutes avant le début de chaque ronde.

Article 5 – Retard et forfait

Le temps de forfait est fixé à **30 minutes** après le lancement des pendules.

Tout joueur souhaitant déclarer forfait pour une ronde est prié d'en informer l'organisateur ou l'arbitre dès que possible afin de faciliter le bon déroulement du tournoi.

Article 6 – Classement

Le classement final est établi selon le nombre de points obtenus.

En cas d'égalité, les départages seront appliqués dans l'ordre suivant :

1. Sonneborn-Berger ;
2. Nombre de victoires ;
3. Résultat de la confrontation directe (si applicable).

Article 7 – Parties nulles

Les joueurs peuvent convenir d'une partie nulle conformément aux Lois de la FIDE.

Article 8 – Téléphones et appareils électroniques

Les téléphones portables ainsi que tout appareil électronique doivent être éteints ou placés en mode silencieux et rangés durant les parties. Toute utilisation non autorisée pourra être sanctionnée conformément aux Lois de la FIDE.

Article 9 – Comportement

Les joueurs s'engagent à adopter un comportement respectueux envers leurs adversaires, l'arbitre, les organisateurs et les autres participants. Tout comportement antisportif pourra être sanctionné.

Article 10 – Analyse des parties

L'analyse des parties est interdite dans la salle de jeu. Une zone distincte pourra être utilisée à cet effet.

Article 11 – Résultat des parties

À l'issue de chaque partie, les deux joueurs doivent signer leur feuille de partie et communiquer immédiatement le résultat à l'arbitre.

Article 12 – Arbitrage

Toute contestation relève de la compétence de l'arbitre, dont les décisions sont prises conformément aux règlements de la FIDE et de la FFE.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription au tournoi vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 14 – Joueur de complément

En cas de désistement de dernière minute d'un joueur, Lauron Wesley pourra exceptionnellement disputer la partie concernée afin d'éviter qu'un participant ne se retrouve sans adversaire et doive attendre toute une ronde.

Lauron Wesley n'entre pas dans le classement final et ne participe pas au tournoi à titre compétitif. Cette disposition est mise en place uniquement pour assurer le bon déroulement de l'organisation.

Lorsqu'un joueur est apparié contre Lauron Wesley, cette rencontre est assimilée à un forfait en faveur de son adversaire, auquel le point est attribué conformément au présent règlement.

L'organisateur



